



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Du 13 décembre 2021 - N° 3/2021

Madame la Présidente, R. Alma, ouvre la première séance du Conseil communal à 20h.

Elle rappelle aux membres de toujours bien garder les distances sanitaires ainsi que le port du masque excepté lors de prise de parole. Elle informe également que le verre de l'amitié est malheureusement annulé due à la pandémie.

Le bureau du Conseil et la Municipalité offrent aux membres un petit cadeau de Noël confectionné par Mme Farinelli, de RF Bloom, une petite entreprise établie à Chavannes-des-Bois.

La Présidente avise les membres que la Municipalité a souhaité retirer le préavis no 9 /2021 (point 11 de l'O.J.) et que par conséquent, ce point ne figure plus à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021
3. Propositions individuelles et pétitions
4. Communications du bureau
5. Communications des représentants aux associations intercommunales
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis municipal n° 05/2021 - Modification du Règlement de l'Entente intercommunale du SDIS TS
8. Préavis municipal n° 06/2021 - Règlement sur le subventionnement des études musicales
9. Préavis municipal n° 07/2021 - Budget 2022
10. Préavis municipal n° 08/2021 - Plafond d'endettement et des risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026
11. Divers

L'assemblée accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

1. Appel

Membres présents	30
Membres excusés	5
Membres absents	0

Mme Marie-Laure Ducrest, MM Faly Andriamanantenaso, Laurent Egli, Etienne Marc Grandjean, Sandro Geoffrey Medina

La majorité absolue des membres est 18, **le Conseil communal est valablement constitué et peut délibérer.**

La majorité absolue pour les votes est **16.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021

Correction demandée :

Sous « Divers » (point 10 de l'ODJ), 1^{er} paragraphe : il s'agit de l'ORPC et non pas de l'OFPC.

Le Procès-verbal est accepté par l'assemblée à **l'unanimité.**

M. Steve Dominé aborde le souhait de pouvoir à nouveau passer à un PV « narratif » et non plus « décisionnel » au vue de la nouvelle législature. La demande de M. Dominé est rejetée à **la majorité avec 2 abstentions.**

3. Propositions individuelles et pétitions

Rien à signaler.

4. Communications du bureau

Un rendez-vous est à prévoir avec OFISA informatique pour régler les problèmes rencontrés lors de l'envoi des documents PDF aux membres.

Une présentation faite par ARSCO va être envoyée aux membres du Conseil.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le lundi 7 mars 2022

5. Communications des représentants aux associations intercommunales

AJET/ASCOT/APEJ

M. Patrick Scheffre lit le rapport (rapport en annexe)

SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs)

M. A. Fiaux lit le rapport (rapport en annexe).

Conseil intercommunal du Conseil régional (Région de Nyon)

Pas de communication car la prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le 15 décembre.

6. Communications de la Municipalité

Roberto Dotta, Syndic

Information sur les derniers changements concernant la répartition des dicastères de la Municipalité :

- Responsable des Ressources Humaines : Madame Vanessa Green
- Responsable des transports publics : Monsieur Diego Vergani
- Responsable des bâtiments : Monsieur Roberto Dotta

Locations des bâtiments et salles / Etat des locations non sportives.

Local ancien greffe

Dès la mi-janvier le local de l'ancien greffe devrait être loué, le contrat de bail doit toutefois encore être signé par la nouvelle locataire.

Grande salle sous-sol de la Crèche

Un projet est en cours d'étude dans le but de mettre la salle en location.

La Municipalité informera le Conseil le moment venu.

Finances communales

En novembre la Municipalité a renouvelé deux prêts d'une valeur totale de CHF 5.5 Mio pour une année avec un taux net négatif de -0.36 %, ce qui équivaut à CHF 19'800.- de revenu pour la Commune. La dette de la Commune reste toujours à CHF 7.5 Mio.

Selon les informations obtenues par le courtier, si la situation financière de la Commune continue de s'améliorer, elle pourra se voir attribuer par l'agence de notation la note de **AA** en 2022 au lieu de **AA-** en 2021.

M. Dotta a organisé la première réunion des responsables des finances communales de Terre Sainte. L'événement a eu lieu début novembre à Chavannes-des-Bois. Environ 3-4 séances sont dorénavant prévues par année afin d'échanger et de se coordonner en matière de finances communales.

Vanessa Green, Vice-Syndique

Rien à signaler

Diego Vergani, Municipal

Plusieurs mesures sont à l'étude pour améliorer et sécuriser le réseau routier de la Commune.

Route de la Branvaude

Le passage à piéton actuellement situé devant le cimetière sera déplacé pour plus de visibilité. Il n'y aura pas une mise à l'enquête pour cette modification mais le Canton doit donner son aval.

Chemin des Echarpes

Suite aux nombreuses plaintes sur l'état du chemin des Echarpes, un premier nettoyage à sec (étant donné le froid) a eu lieu ce jour. De plus, il est prévu qu'une balayeuse passera sur le chemin 2 x par semaine.

Les ouvriers ne pourront plus se parquer sur le chemin ni dans le parking du cimetière.

Chemin Jules Coindet

La Municipalité prévoit d'entamer des travaux pour réparer la route passablement abîmée notamment par le passage des bus.

Bornes de recharge

La Municipalité est en train d'étudier des possibilités d'installer des bornes de recharge pour les voitures électriques.

Keri Anderson-Sparks, Municipale

Décoration du Sapin de Noël

Le vendredi 3 décembre, les habitants de Chavannes-des-Bois ont pu se réunir autour d'un vin chaud et décoré le sapin offert à la Commune par la famille Scheffre-Arza.

Un grand merci aux employés pour leur idée ainsi que pour la décoration du village.

Fête de Noël

Prévue le 18 décembre, elle est annulée en raison de la pandémie.

L'Echo des Bois

Parution 2 x par an.

La rédaction et la mise en page sont réalisées à l'interne.

Food trucks

Depuis le 4 novembre, 5 Food Trucks sont présents à tour de rôle au sein de la Commune et à partir de janvier 2022, il y aura un nouveau Food Truck Thaï.

L'agenda avec les jours et les horaires se trouve sur le site internet de la Commune et également sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

Moreno Volpi, Municipal

Présentation en annexe sur les sujets suivants :

- Sécurité sur l'ensemble du réseau de Chavannes-des-Bois
Il a été constaté que sur la Commune les limitations de vitesse sont largement respectées et qu'il y eu très peu d'accidents routiers ces dernières années (information en annexe)
- Sport
Nouvelles infrastructures de divertissement sont en place (information en annexe)
- SDIS Terre Sainte
Information en annexe
- Police et ASP
Information en annexe

7. Préavis municipal n° 05/2021 - Modification du Règlement de l'Entente intercommunale du SDIS TS

La commission ad-hoc lit les conclusions du rapport (en annexe).

Le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

- Vu le préavis municipal 5/2021
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'approuver le préavis municipal 5/2021
2. D'adopter le règlement de l'Entente intercommunale du SDIS Terre Sainte

Le préavis est accepté à l'**unanimité**.

8. Préavis municipal n° 06/2021 - Règlement sur le subventionnement des études musicales

La commission ad-hoc lit les conclusions du rapport (en annexe).

Le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

- Vu le préavis municipal 6/2021
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter le nouveau règlement concernant le subventionnement des études musicales

Le préavis est accepté à la **majorité avec une abstention**.

9. Préavis municipal n° 07/2021 - Budget 2022

La Commission des finances lit les conclusions du rapport (en annexe).

Ligne budgétaire 100.3170 (Frais de réception et de manifestation du Conseil communal) :

La Municipalité avait trouvé un compromis avec la Présidente du Conseil pour un montant de CHF 4'000.- concernant les frais de réception et de manifestation du Conseil pour l'année 2022. La Municipalité n'intervient pas sur l'augmentation à CHF 7'000.- proposée par la commission des finances.

M. S. Dominé suggère une augmentation relative aux indemnités du Bureau du Conseil et des Commissions, et demande d'introduire des jetons de présence pour les membres du Conseil.

Il lui est expliqué qu'une révision des indemnités du Bureau du Conseil et des Commissions ainsi que l'introduction des jetons de présence, doit faire l'objet d'un préavis incluant aussi les indemnités de la Municipalité.

Taxes déchets et aides individuelles (Rubrique 45 et ligne budgétaire 710.3666)

La Municipalité partage l'avis de la Commission que la rubrique 45 (Ordures ménagères et décharge) doit être équilibrée mais en l'occurrence, il s'agit là d'un budget et non pas d'un compte annuel. Par conséquent, elle estime qu'il n'est pas raisonnable de dépenser CHF 18'900.- pour augmenter la ligne budgétaire 710.3666 (aides individuelles taxes déchets) pour équilibrer indirectement le compte 45.

Après clarification avec la Préfecture, la Municipalité souligne que l'amendement est recevable mais qu'elle ne serait en rien obligée de suivre l'éventuelle décision du Conseil vu que la décision relève de la compétence municipale.

M. S. Dominé propose un amendement au budget pour ajouter une ligne budgétaire relative à d'éventuelles subventions pour les abonnements de transports publics sous la rubrique 18 (Transports publics) de CHF 8'000.-.

M. Dominé retire sa proposition d'amendement suite à la prise de parole de plusieurs Conseillers, du Président de la Commission des finances ainsi que de la Municipalité.

Le Conseil demande à la Municipalité d'étudier et, si possible, de renforcer l'offre en transports publics notamment entre Chavannes-des-bois et Coppet (la ligne 813).

La Municipalité informe de sa décision de ne plus subventionner « Ecoles et Quartiers ».

Le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

- Vu le préavis municipal 7/2021
 - Ouï le rapport de la Commission des finances
 - Vu les amendements suivants :
1. Ligne budgétaire 100.3170 de 4000 CHF à 7000 CHF pour le bureau du Conseil
Accepté à la **majorité avec 3 refus et 2 abstentions**
 2. Ligne budgétaire 710.3666 1500 CHF à 20'400 CHF pour la taxe déchets
Accepté à la **majorité avec 6 refus et 7 abstentions**

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter le budget 2022 avec les deux amendements présentés et acceptés.

Le **préavis** est accepté à l'**unanimité avec les deux amendements**.

10. Préavis municipal n° 08/2021 - Plafond d'endettement et des risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026

La Commission des finances lit le rapport (en annexe) et M. Marc Demierre souhaite faire part d'un complément d'information concernant la plan d'investissement 2021-2026.

La commission des finances estime que peu de projets sont inscrits dans le plan d'investissement pour cette législature et que les bornes de recharges électriques devraient être considérées comme un investissement et non pas comme un coût d'exploitation.

M. R. Dotta intervient pour répondre aux remarques de la Commission des finances et pour expliquer que la Municipalité a l'ambition de réduire à terme la dette de la Commune ainsi que de baisser le taux d'imposition, de rentabiliser davantage les salles de la Commune et de privilégier les investissements autofinancés

Le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

- Vu le préavis municipal 8/2021
- Ouï le rapport de la Commission des finances

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. de fixer le plafond d'endettement à CHF 9'500'000.- pour la législature 2021-2026
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à concurrence du montant mentionné au point 1 ci-dessus ;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités d'emprunt (art. 4 chiffre 7 LC) ;
4. de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garantie à
5. CHF 4'750'000.- pour la législature 2021-2026.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

11. Divers

Antenne 5G

Comme énoncé, il sera difficile de pouvoir modifier le contrat avec Swisscom cependant, la Municipalité essaye encore de trouver une solution.

La Présidente lève la séance à 22h.

Conseil communal de Chavannes-des-Bois

La Présidente Le Secrétaire
 
Rita Alma Amélia Elkhuisen Morgado



Rapport des délégués de l'APEJ

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'APEJ a tenu son assemblée ordinaire le mardi 25 novembre 2021 à la salle communale de Tannay. La commune de Chavannes-des-Bois y était représentée par Mme Keri Anderson Sparks, M. Moreno Volpi, municipaux de la commune ainsi que Mme Sophie Bertalan et messieurs Nicolas Levet et Patrick Scheffre, délégués de la commune pour l'APEJ.

En préambule, les représentants des communes ont eu droit à une présentation de l'APEJ, qui est le résultat d'une fusion entre l'AJET (accueil de jour) et l'ASCOT (en lien avec l'enseignement).

Les buts de cette fusion sont :

- D'offrir un meilleur service à la population, en proposant un guichet unique aux parents.
- Une meilleure circulation de l'information
- Une gestion plus efficiente

En résumé, l'APEJ hérite de l'AJET de la gestion de 3 crèches, 7 UAPE, 1 accueil en milieu scolaire, 17 mamans de jour, 1 centre pour les jeunes (Baraka) et un travailleur social de proximité. Quant à l'héritage de l'ASCOT, il comprend 7 écoles primaires qui sont propriété des communes, 2 collèges intercommunaux, du transport des élèves, des restaurants scolaires, des devoirs surveillés, des sports facultatifs ainsi que du binôme ludothèque/bibliothèque.

Environ 2000 élèves effectuent leur scolarité obligatoire dans un établissement de Terre-Sainte cette année, à savoir 1376 en primaire et 530 dans le secondaire, ce qui représente 60% des enfants en âge scolaire.

Le budget de l'APEJ est d'environ 26 millions de francs. Il est construit sur la base des plans comptables de l'AJET et de l'ASCOT. Au niveau des comptes de fonctionnement, le plan comptable actuel de l'AJET est globalement mis à la suite de celui de l'ASCOT. Pour le bilan, certains comptes génériques sont cumulés tandis que la majorité des comptes sont simplement reportés dans le nouveau plan comptable.

Pour la rentrée 2021, il est à noter qu'au niveau du transport scolaire, tout s'est bien déroulé. En revanche, au niveau des restaurants scolaires de Necker et des Rojalets, le système de badge a causé beaucoup de chaos qui peu à peu s'est résolu. Enfin, l'APEMS qui est mis en place pour la première fois cette année avec 18 places est bien rempli. Il semble qu'il soit complémentaire de la baraka.

Les 4 préavis prévus à l'ordre du jour ont tous été acceptés. Ils concernaient :

1. 01/2021 relatif au règlement du Conseil Intercommunal de l'APEJ, où plusieurs amendements sont proposés par la commission adhoc, dont certains ne peuvent pas être mis au vote car ils font partie intégrante des statuts de l'APEJ .
2. 02/2021 relatif aux autorisations générales pour la législature 2021-2026
3. 03/2021 relatif aux indemnités et vacations pour la législature 2021-2026
4. 04/2021 relatif au budget de l'APEJ 2022, où une légère hausse de celui-ci est dû à l'ouverture de 2 classes supplémentaires dû au nombre d'enfant scolarisé actuellement, ainsi qu'aux frais liés au transport des élèves des Rojalets pour accéder aux salles de gym, et non à la création de l'APEJ. Pour avoir une base de comparaison par rapport aux années précédentes, la commission a mixé les budgets de l'AJET et de l'ASCOT.

Par ailleurs, il a été discuté d'une proposition d'un délégué concernant l'application MonPortail et les frais administratifs de 100.- à payer pour chaque enfant qui fréquente les restaurants scolaires de Necker ou des Rojalets. L'assemblée a au final mandaté le CODIR afin qu'il présente un projet intégrant cette somme dans le prix du repas.

Chavannes-des-Bois, le 9 décembre 2021



Sophie Bertalan



Nicolas Levet



Patrick Scheffre

Rapport sur les SITSE 4^{ème} trimestre 2021

Le Conseil intercommunal des SITSE a tenu sa dernière séance de l'année à la salle communale de Coppet le 11 novembre dernier, toujours en relation avec les restrictions imposées par le CoVid-19.

Lors de cette séance, après avoir, comme au début de chaque législature, octroyé à son Comité directeur les autorisations usuelles en matière de d'acquisition et d'aliénation d'immeubles et de droit réels immobiliers, de statuer sur des dépenses n'excédant pas 30'000.-CHF par poste du budget, de plaider et d'engager des travaux pour un montant inférieur à 50'000.- CHF pour toute la législature 2021 – 2026, il l'a encore autorisé à placer au mieux auprès d'institutions suisses reconnues les fonds disponibles de sa trésorerie, ceci à l'unanimité.

Il a ensuite accepté le budget 2022 présenté par le boursier, M. C. Balmat, qui prévoit pour l'exploitation de la STEP un déficit de 110'762.50 CHF, une perte de 208'653.50 CHF pour l'exploitation du réseau des collecteurs et enfin un bénéfice de 2'750.00 CHF pour l'exploitation du réseau d'eau potable. Tous les postes ont été dûment expliqués, tant par le boursier que par notre directeur, M. S. Breugelmans, et l'assemblée a voté le budget à l'unanimité.

Concernant le 1^{er} but optionnel distribution d'eau potable pour 9 communes, le Conseil a accepté à l'unanimité de poursuivre le soutien des SITSE au projet « Ecoles bleues », en octroyant un montant de CHF 15'000.- à l'école secondaire de Janapriya au Népal afin d'améliorer la gestion des eaux dans ce village des moyennes montagnes népalaises.

Enfin, pour le 2^{ème} but optionnel, collecteurs EC / EU pour 9 communes, le Conseil a accepté unanimement un crédit d'étude de CHF 85'000.- pour mettre au point l'avant-projet et le projet d'ouvrages pour mettre en conformité le collecteur d'eaux claires et le cours d'eau du « Merderet » sur la commune de Founex.

Chavannes-des-Bois, le 13 décembre 2021



A. Fiaux

Informations

Police, Sécurité & Pompiers

Mesure de la vitesse sur les route principales

Contrôle radar du 7 octobre 2021

Analyse de l'accidentologie à Chavannes-des-Bois

Informations sur la collaboration avec le SDIS Terre Sainte et ASP

Sports

Nouvelles infrastructures de divertissement

Déchetterie

Convention intercommunale avec Commugny et Tannay



Vitesse sur route de Sauverny (50 km/h)

- En moyenne, 531 véhicules par jour
- V85 = **35 km/h** (c'est-à-dire que 85% des véhicules roulent entre 0 et 35 km/h)
- Excès de vitesse en % sur toute la durée: 0,04% des véhicules
- La très grande majorité des dépassements de vitesse a eu lieu entre 50 et 55 km/h



Mesures par info-radar du 24.08 au 13.09.2021, vers bâtiment communal, direction lac

Vitesse sur route de Sauverny (50 km/h)

- En moyenne, 1274 véhicules par jour
- V85 = **48 km/h** (c'est-à-dire que 85% des véhicules roulent entre 0 et 48 km/h)
- Excès de vitesse en % sur toute la durée: 7,26% des véhicules
- La quasi-totalité des dépassements de vitesse était entre 50 et 60 km/h



Mesures par info-radar du 09.11 au 30.11.2020, après cimetière, direction Genève

Vitesse sur route de la Branvaude (30 km/h)

- En moyenne, 739 véhicules par jour
- V85 = **34 km/h** (c'est-à-dire que 85% des véhicules roulent entre 0 et 34 km/h)
- Excès de vitesse en % sur toute la durée: 33,39 % des véhicules
- La très grande majorité des dépassements de vitesse a eu lieu entre 30 et 40 km/h

Mesures par info-radar du 26.10 au 22.11.2021, vers le restaurant direction Nyon



Vitesse sur chemin Jules-Coindet (30 km/h)

- En moyenne, 58 véhicules par jour
- V85 = **26 km/h** (c'est-à-dire que 85% des véhicules roulent entre 0 et 26 km/h)
- Excès de vitesse en % sur toute la durée: 4,11% des véhicules
- La quasi-totalité des dépassements de vitesse a eu lieu entre 30 et 35 km/h

Mesures par info-radar du 21.06 au 02.08.2021, sur le haut de la route direction Nyon



Contrôle radar du 7 octobre 2021

Lors de ce contrôle de vitesse réalisé le matin sur la route de la Branvaude 50 km/h (vers le cimetière), la gendarmerie nous a communiqué les chiffres suivants:

- 1'372 véhicules ont été contrôlés et 15 conducteurs ont été dénoncés
- Le taux d'infractions est de 1,09% à Chavannes-des-Bois alors qu'il est de 3,69% dans le Canton de Vaud pour la même période

Le taux d'infractions à Chavannes-des-Bois
est plus de trois fois moins élevé que dans le Canton de Vaud

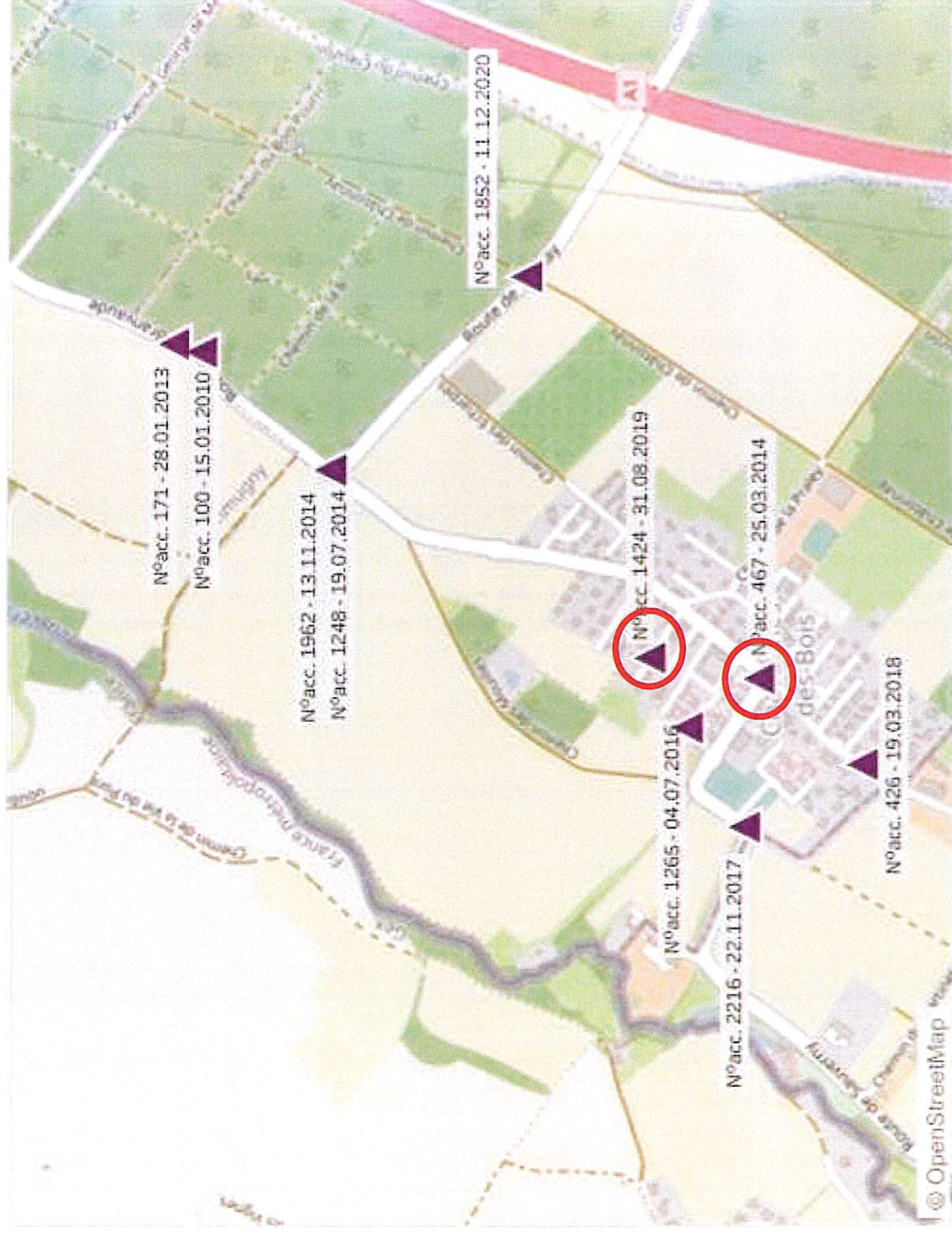


Accidentologie

- Entre 2010 et 2021 il y a eu
 - 10 accidents qui ont causé:
 - 6 blessés légers
 - 2 blessés graves
 - Détail sur les deux blessés graves:
 - Un enfant près du sentier des écoliers
 - Un policier blessé à pied lors d'une course poursuite



Source: base de données de l'OFROU



Conclusions

Sur la base des mesures réalisées, nous pouvons constater que:

- Quand l'infrastructure est bien pensée, la vitesse moyenne est plus basse (V85=35 km/h) et les excès moins nombreux.
- Quand l'infrastructure est moins efficace, la vitesse moyenne est plus élevée (V85=48 km/h) mais en dessous de la limite, et les excès plus nombreux
- Les deux accidents qui ont causé des blessés graves ne sont pas liés à la vitesse

Les limitations de vitesse sont largement respectées à Chavannes-des-Bois



Sport



Photo terrain de pétanque



Un **terrain de pétanque** et une table de **ping-pong** font désormais partie des infrastructures sportives à disposition des habitants



SDIS Terre Sainte

- Le bâtiment communal sera directement raccordé à la centrale d'alarme des pompiers (CTA), ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent
- Les pompiers ont maintenant un badge d'accès ainsi que tous les plans des bâtiments communaux
- L'exercice annuel de la compagnie aura lieu le 18 juin 2022 à CdB
- Nombre d'interventions en 2021 (du 1^{er} janvier au 2 décembre 21)
 - 73 interventions dont 2 à Chavannes-des-Bois
 - 8 feux, 11 alarmes auto, 4 pollutions, 23 inondations, 12 sauvetages, 15 techn.



Police & Assistants de Sécurité Publique

- Un cahier des charges a été défini pour les Assistants de Sécurité Publique (ASP) qui interviennent à Chavannes-des-Bois
- L'accent est mis sur les nuisances sonores, la prévention autour du chemin de l'école, les chiens errants et le contrôle préventif de la vitesse
- Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2021, il y a eu 91 vols et cambriolages (y.c véhicules) dans tous les villages de Terre Sainte (147 en 2019, 100 en 2020)



Rapport de la Commission Ad-Hoc sur le préavis municipal 5-2021

Modification du règlement de l'entente intercommunale du SDIS

Terre Sainte

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission Ad-Hoc a été convoquée de manière impérieuse par la Municipalité in corpore le 22 octobre 2021 sans autre possibilité de réunion que celle ordonnée.

La commission s'est ensuite réunie le 2 décembre 2021 pour se déterminer sur le préavis 5-2021 et rédiger son rapport.

Pour un souci de compréhension sur des détails du règlement la commission relève les éléments suivants à la lecture des différents documents fournis par la Municipalité.

1. Article 1 : passage pour la Commune de Chavannes-des-Bois du Conseil Général au Conseil Communal → conforme à l'état actuel du conseil.
2. Article 3 et article 10 : il est fait mention du fourrier (art 3) et du quartier maître (art 10). Au sein du SDISTS il s'agit de la même fonction et bien évidemment il s'agit de la même personne.

La Commission ne relèvera pas les points déjà présentés dans le préavis pour éviter un doublon d'explication.

Mais elle tient à souligner la pertinence de la modification du règlement concernant la tarification.

La Commission ne se prononce également pas sur l'annexe des tarifs qui n'est pas soumise au vote mais les trouve justifiés.

Au vu de qui précède la commission Ad-Hoc vous recommande d'accepter le préavis 5-2021 concernant la modification du règlement de l'entente intercommunale du SDIS Terre Sainte.

Pour la Commission



Eléonore GROSCLAUDE



Stéphan COMMINOT



Vincent QUADRI

Rapport de la Commission Ad-Hoc sur le préavis municipal 6-2021

Règlement sur le subventionnement des études musicales

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission Ad-Hoc a été convoquée par la Municipalité in corpore le 22 novembre 2021 et s'est ensuite réunie le 2 décembre 2021 pour se déterminer sur le préavis 6/2021 et rédiger le présent rapport.

La commission a dû statuer sur l'adoption d'un règlement communal définissant la prise en charge par la Commune d'une partie des frais d'études musicales dispensés par les écoles de musique reconnues par la FEM (Fondation pour l'enseignement de la musique) et qui regroupe 29 écoles sur tout le canton. Ainsi, pour l'année en cours, Chavannes-des-Bois compte 12 enfants répartis entre le Conservatoire de musique de Terre Sainte (CMTS) et l'Ecole de Musique de Terre Sainte (EMTS).

La commission s'est par ailleurs penchée sur le barème et les conditions financières permettant de bénéficier de ce subventionnement et relève que le barème proposé est utilisé également par d'autres communes environnantes.

Concernant le financement, si on prend l'exemple d'une famille dont le revenu familial brut se situe entre 5901 CHF et 6000 CHF et dont les deux enfants vont au cours le plus onéreux de l'EMTS, soit 1500 CHF pour l'année, la Municipalité versera 12% de subvention. Ce qui représente 180 CHF par an pour la Commune et 2190 CHF si les 12 enfants de Chavannes-des-Bois devaient tous en bénéficier.

Pour les indépendants, il est également précisé que la Municipalité octroiera la subvention sur la base de la déclaration AVS ou de la déclaration d'impôt, en déterminant un salaire mensuel moyen.

Compte tenu du fait que chaque année, la somme nécessaire à l'application du présent règlement est portée au budget, lequel est soumis à l'approbation du Conseil communal (Article 7 du règlement), que la somme extrapolée n'est pas exorbitante et que d'autres communes de terre sainte soutiennent ce subventionnement avec un règlement similaire, la commission est d'avis que l'adoption d'un tel règlement présente un risque financier peu conséquent pour la Commune.

Au vu de qui précède, la commission Ad-Hoc vous recommande donc d'accepter le préavis 6-2021 concernant le règlement sur le subventionnement des études musicales.

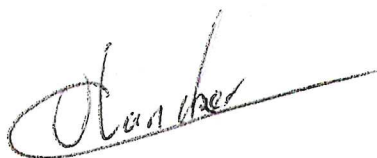
Pour la Commission,



Sophie BERTALAN



Eléonore GROSCLAUDE



Christine VAN LANCKER

Rapport

Préavis municipal 7/2021 concernant le budget 2022

La Commission des finances s'est réunie le 26 novembre en présence de la Présidente du Conseil. La Commission a rencontré la Municipalité le 29 novembre. Elle s'est à nouveau réunie les 3, 7 et 8 décembre afin d'étudier le préavis et de rédiger le présent rapport.

La Commission a demandé à recevoir les budgets des associations et ententes intercommunales, de même que la feuille de calcul de la facture sociale. Elle remercie la Municipalité pour lui avoir transmis ces documents.

Analyse de la Commission des finances :

Ligne 100.3170 Frais de réception & manifestation

- La Commission des finances avait proposé au Conseil du 11 octobre la création d'une ligne budgétaire « réception » spécifique pour le Conseil communal, ligne qui devait couvrir les frais de repas, d'apéritif et diverses consommations lors des conseils et votations, elle avait également estimé le montant à CHF 10'000.-.
- Il a été porté au budget une somme de CHF 4'000.-, la Commission propose d'amender la rubrique 100.3170 et de porter le budget à CHF 7'000.-.
- Ce montant couvrira les dépenses suivantes :
 - o Repas du Conseil en fin d'année
 - o Boissons lors des différents Conseils
 - o Cadeaux divers
 - o Repas pour les scrutateurs et le Bureau dans le cadre des votations et élections
 - o Promotions civiques et divers

Ligne 110.3010 Traitement divers : le montant supérieur de CHF 37'000.- correspond à l'engagement d'une personne supplémentaire. La Municipalité a expliqué qu'elle n'avait pas prévu d'augmentation salariale pour les employés en 2022. La Commission ne se prononce pas sur ce point car il s'agit d'une compétence municipale.

Ligne 110.3170 Frais de réception & manifestation : cette ligne aurait dû en principe être diminuée du montant correspondant aux frais du Conseil communal puisqu'une nouvelle ligne budgétaire a été créée. La Municipalité désire garder le même montant qu'au budget 2021, afin d'avoir une marge de manœuvre en prévision de manifestations supplémentaires en 2022. La Commission n'a pas d'objection sur ce point.

Ligne 110.3650 Aides & subventions : la diminution de l'ordre de CHF 3'500.- correspond à la suppression de la subvention que la Commune accordait à Ecole & Quartier Versoix pour la participation de nos citoyens à leurs différents cours. La Commission regrette cette position et espère que cette décision n'aura pas de répercussion sur les citoyens de notre commune qui suivent les cours d'Ecole & Quartier.

Ligne 210.4010 Impôts sur personnes morales : l'augmentation à CHF 60'000.- des revenus sur les personnes morales est justifiée par la Municipalité par des recettes au 30.9.21 de CHF 146'573 contre CHF 30'893.- au 31.12.20. La Commission se pose des questions sur ces nouvelles recettes, s'agit-il de sociétés immobilières, d'arriérés d'impôts, ou de nouvelles entreprises, nous n'avons pas reçu de réponse autre que celle ci-dessus.

Ligne 352.4270 Loyer : il manque un montant de CHF 1'000.- pour la location de l'espace sur le toit du hangar pour l'antenne de relais des TPN. Vu le faible montant, la Commission renonce à proposer un amendement, la Municipalité a pris note de l'oubli.

Ligne 359.3110 Achats matériel & équipements : les CHF 12'000.- sont prévus pour l'aménagement du local des associations, de 80m2 dans le sous-sol de la crèche. Les charges liées à ces investissements pourraient passer par un compte de bilan ou via le préavis de la crèche dans lequel il reste des montants disponibles.

Ligne 410.4310 Emoluments de permis de construire : la Commission trouve ce montant élevé.

Ligne 430.3140 Entretien des routes : la Commission a demandé une explication concernant les travaux prévus. Il s'agit de signalisation et marquages routiers, suppression d'un passage piétons, réparation du chemin Jules Coindet, etc. Il y a également la pose de bornes de recharges électriques pour les voitures. Sur ce dernier point, la Commission estime qu'il peut s'agir d'un investissement devant passer par le bilan et être amorti sur plusieurs années. La Commission ne soumet pas d'amendement mais demande à la Commission de gestion de vérifier si finalement il s'agit d'entretien ou d'investissement.

Compte 45 Ordures ménagères et décharge : la Commission propose une diminution de la taxe déchets, qui sera sans conséquences sur le Compte 45. L'émission ABE du 26 octobre a fait réagir la Commission sur le fait que les habitants de notre Commune supportent la taxe forfaitaire la plus élevée de Romandie selon le schéma familial 2 adultes, 1 enfant adulte, 1 enfant mineur. Aussi la Commission propose la diminution suivante : baisse de la taxe générale de CHF 120.- à 110.- pour tous, introduction dans la directive sur l'allégement que les mineurs ne supportent que la moitié de la taxe. La conséquence financière de cette diminution s'inscrit dans la Ligne 710.3666.

Ligne 710.3666 Aides individuels taxe déchets : amendement en relation avec ce qui précède, $\frac{1}{3}$ de la population < 18 ans = 343 enfants $\times$ CH 55.- = CHF 18'900.-. Augmentation de la ligne budgétaire de CHF 1'500.- à CHF 20'400.-. Cet amendement donne les moyens financiers à la Municipalité de changer la directive sur l'allégement de la taxe forfaitaire, étant entendu que la décision formelle est de compétence municipale.

Ligne 720.3510 Participation facture sociale : la Commission ayant reçu l'accès à la feuille de calcul du canton, il apparaît que le 90% de la diminution de CHF 100'000.- par rapport au budget 2021 est consécutive à la diminution des impôts non récurrents encaissés en 2020 par rapport à ceux encaissés en 2019, dont le 50% influence l'établissement des acomptes. En conséquence seul 10% peuvent être attribués à l'écrtage et/ou l'accord UCV - Conseil d'Etat.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède et dans la mesure où le plan d'investissement n'est pas soumis à l'approbation du Conseil communal, la Commission des finances propose deux amendements au préavis 7/2021 :

Amendement de la rubrique 100.3170

Au lieu des CHF 4'000.- budgétés pour les frais du Conseil communal, la Commission propose CHF 7'000.-

Amendement de la rubrique 710.3666

Au lieu des CHF 1'500.- budgétés pour les aides individuels taxe déchets, la Commission propose CHF 20'400.-

A l'unanimité, la Commission des finances recommande donc au Conseil communal d'accepter le Préavis 7/2021 avec les deux amendements proposés ci-dessus.

Chavannes des Bois, le 8 décembre 2021



Jonathan Bonello



Stéphan Comminot



Marc Demierre



Thierry Lachavanne



Wilhelm Pickenhagen

Rapport

Préavis municipal 8/2021 concernant la fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026

La Commission des finances s'est réunie le 26 novembre en présence de la Présidente du Conseil. La Commission a rencontré la Municipalité incorporée le 29 novembre. Elle s'est à nouveau réunie les 3, 7 et 8 décembre afin d'étudier le préavis et de rédiger le présent rapport.

La Commission a pris bonne note des explications très claires contenues dans le préavis. Tout au plus elle regrette que dans le plan d'investissement ne soit pas intégré d'autres projets, soutenant d'autant plus le maintien du plafond d'endettement à 9.5 MCHF, tel que les travaux routiers qui s'imposeront tôt ou tard vu la vétusté de certaines artères, étant entendu que leur identification dans le plan d'investissement n'engage en rien la Municipalité.

Elle soutient la demande de la Municipalité de garder le plafond d'endettement à 9.5 MCHF, ce qui représente une quotité de dette brute de 155.59%.

Elle soutient également la demande de garder le plafond de risques pour cautionnements à 4.75 MCHF.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances recommande à l'unanimité d'adopter le préavis 8/2021 tel que présenté, à savoir :

1. de fixer le plafond d'endettement à CHF 9'500'000.- pour la législature 2021-2026 ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à concurrence du montant mentionné au point 1 ci-dessus ;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités d'emprunt (art. 4 chiffre 7 LC) ;
4. de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garantie à CHF 4'750'000.- pour la législature 2021-2026.

Chavannes des Bois, le 8 décembre 2021



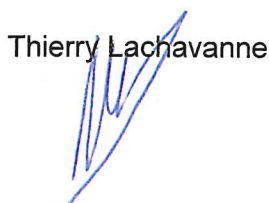
Jonathan Bonello



Stéphan Comminot



Marc Demierre



Thierry Lachavanne



Wilhelm Pickenhagen